

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 130 (2004)
Heft: 18: Design et matériaux

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SIA, UNE ASSOCIATION QUI FAIT AUTORITÉ

La ligne politique de la **sia** a fait l'objet des discussions menées lors du séminaire de réflexion qui a réuni les membres de la Direction au château de Böttstein les 27 et 28 août derniers. La **sia** est l'association professionnelle qui fait autorité en matière d'étude de projets de construction, d'installations techniques et de questions environnementales. Elle entend définir ses orientations de manière à conserver sa place de chef de file.

Le président Daniel Kündig s'est réjoui du travail réalisé dans divers domaines, notamment ceux touchant à l'exercice et à la reconnaissance professionnels dans le cadre des accords bilatéraux II avec l'UE, aux nouvelles bases de calcul des honoraires, à la politique de normalisation et de réglementation, ainsi qu'en matière de consolidation des critères d'affiliation à la **sia**. Tous ces projets sont très avancés ou achevés. Des questions demeurent toutefois en suspens concernant la loi fédérale sur les architectes et les ingénieurs. Enfin, dans le cadre des procédures de passation de mandats, une documentation de base (SIA D 0204) est sur le point d'être publiée.

Les groupes professionnels de la SIA

Cela fait quatre ans que la **sia** a mis sur pied ses groupes professionnels Architecture, Ingénierie, Technique/Industrie et Sol/Air/Eau. Leur objectif est d'assurer une voix propre aux divers spécialistes réunis sous le label **sia**, ceci tant au sein de la Société elle-même que vis à vis du public.

Les sociétés spécialisées de la **sia** développent de manière autonome des activités que les groupes professionnels se chargent de promouvoir. La **sia** montre ainsi que ses compétences vont

au-delà des questions purement constructives et techniques. Afin de ménager aux groupes professionnels et à leurs sociétés spécialisées une influence nouvelle et formellement définie concernant l'évolution des activités de la Société centrale, la Direction proposera des modifications statutaires lors de l'assemblée des délégués de fin novembre. La **sia** entend demeurer une association intégrant les différentes disciplines réunies en son sein et se présenter de manière unitaire au public. La Direction a décidé de maintenir son comité responsable des groupes professionnels et d'en préciser les tâches dans un cahier des charges.

La SIA : ouverte à l'excellence

La Direction a également décidé de soumettre à l'assemblée des délégués une modification statutaire concernant les conditions d'affiliation à la Société, ceci afin de corriger des différences apparues entre les versions allemande et française des statuts. La volonté d'ouverture horizontale, qui permet l'adhésion à la **sia** de juristes ou d'économistes spécialisés dans les domaines de la construction, de la technique et de l'environnement, doit en effet aussi être fixée dans le texte français. Au chapitre des objectifs (art. 2; al.1), la version française des statuts doit refléter le même esprit d'ouverture que le modèle allemand.

Le rapport de la commission en charge des affiliations montre que, de 2002 à 2004, quelque 400 candidatures présentées par des diplômés de la filière HES ont été enregistrées. Le délai de traitement des dossiers s'est grandement réduit et une suite a pu être donnée aux trois quarts des dossiers. Avec deux tiers des candidatures reçues, ce sont les architectes qui manifestent le plus d'intérêt pour une affiliation, suivis des ingénieurs pour un quart, le

reste émanant de spécialistes des autres domaines techniques.

Développer l'offre pour les membres bureaux

Si la **sia** peut se targuer d'une croissance régulière du nombre de ses membres individuels, les membres bureaux sont en revanche en diminution depuis quatre ans. Cette évolution est due à un contexte économique difficile et a peut-être été aggravée par la révision des statuts intervenue entre-temps. C'est pourquoi la **sia** veut s'efforcer d'offrir à ses membres bureaux davantage d'instruments de travail et de prestations spécifiquement développés à leur intention. Les avantages qu'ils peuvent en retirer doivent être clairement visibles et quantifiables.

De même, les futures actions de promotion de la **sia** auprès de membres potentiels doivent clairement souligner les avantages d'une adhésion, tant pour les membres individuels que pour les bureaux. Bien que l'âge moyen des membres de la **sia** soit relativement bas (voir « Structure des membres » dans TRACÉS 14/2004, p. 23), l'acquisition de nouveaux adhérents actifs dans diverses filières professionnelles demeure une tâche permanente.

Le système de formation et les titres professionnels

La **sia** souhaite le renforcement du double système de formation et elle se bat pour la mise en place d'exigences et de définitions contraignantes concernant l'exercice des professions. Dans ce contexte, les règles liées à l'obtention du bachelor et du master revêtent la même importance que la nécessaire transparence des titres et dénominations professionnels. Pour la **sia**, un nombre de semestres d'études suffisant est la condition essentielle d'une habilitation à la pratique de l'architecture ou

KALDEWEI

Le No. 1 européen en baignoires

UNE SALLE DE BAINS A BESOIN DE TROIS CHOSES: LA QUALITÉ DE MARQUE, UN DESIGN MODERNE ET LA VARIÉTÉ DES FORMES.



de l'ingénierie civile, soit un minimum de cinq ans - trois pour le bachelor et deux autres pour le master. Pour les autres filières professionnelles, des impératifs doivent aussi être appliqués aux programmes de formation qui peuvent durer de quatre à quatre ans et demi. La **sia** souhaite par ailleurs engager ses membres à suivre régulièrement des programmes de formation continue. Enfin, elle propose aussi de choisir les titres et les dénominations professionnels de manière à ce que la différence entre les niveaux bachelor et master s'y trouve clairement exprimée.

Energie, développement durable, environnement et aménagement du territoire

Ces thématiques constituent des objets de réflexion essentiels pour la **sia**. Parmi les travaux actuels des commissions, pas moins de 36 projets sont consacrés au seul domaine de l'énergie dans le bâtiment. La recommandation SIA 112/1 « Construction durable - Bâtiment » sera publiée cette année encore, pour être présentée en janvier 2005 dans le cadre de la *Swissbau* à Bâle. Pour l'aménagement du territoire, des normes de concordance sont en voie d'élaboration pour pallier, par exemple, les divergences affectant la définition de la hauteur des bâtiments en Suisse. En matière d'environnement, la normalisation abordera les problèmes liés aux déchets de chantiers et à la protection des eaux. Enfin, la **sia** est prête à traiter la lutte contre la « pollution lumineuse » sous l'angle de la conception des projets, ceci sous forme de cahiers techniques, de recommandations ou de normes.

sia inter.national

Implanté provisoirement et jusqu'à fin 2004 au cœur de la Berne fédérale, le bureau externe de la **sia** a dévelop-

L'excellente qualité de marque et un design moderne sont deux caractéristiques typiques des baignoires Kaldewei. Pour répondre aux vœux et aux exigences individuels de vos clients, Kaldewei vous propose ainsi des baignoires, des systèmes balnéo et des receveurs de douche de formes, couleurs et

dimensions très diverses, conçus par des designers de renommée internationale. Kaldewei-Email®, bien particulier, est unique au monde. Un matériau qui est non seulement résistant aux rayures mais également si stable et si solide que nous le garantissons 30 ans. Et grâce à l'effet perlant autonettoyant, la baignoire de qualité reste pratiquement aussi belle qu'au premier jour. Plus d'infos au 062 205 21 00 ou sur www.kaldewei.com

pé des contacts qui portent leurs premiers fruits. Son mandat d'activité a donc été reconduit pour une durée indéterminée et la création d'un comité de direction spécifiquement chargé de définir les orientations et priorités thématiques confiées à *sia international* fait actuellement l'objet de discussions. Comme instrument politique de la **sia**, cet avant-poste a encore besoin de temps pour gagner en notoriété et renforcer son influence.

Charles von Büren,
communication et édition SIA

Séance de Direction

En prologue à son séminaire, la Direction a d'abord tenu une brève séance ordinaire, au cours de laquelle elle a désigné à l'unanimité les membres de la nouvelle commission SIA 144 « Appels d'offres pour des prestations de service ». Le représentant - non encore désigné - de la KBOB au sein de cette commission y aura un statut d'observateur, respectivement de membre rapporteur. Présidée par Giuliano Anastasi, ingénieur civil, cette commission réunira les membres suivants: Rolf Schlaginhaufen, ingénieur civil, Johannes Schaub, architecte, Eric Perette, architecte cantonal vaudois, Stéphane de Montmollin, architecte, Andreas Steiger, ingénieur civil, Bruno Giacomini, ingénieur civil, Felix Haessig, architecte, Simon Ulrich, juriste, Daniel Gubler, ingénieur en sciences de l'environnement, Jacques Audergon, ingénieur civil et Monique Albrecht, représentante du seco à Berne.

LA 21^E SÉANCE DE LA CNR

La commission centrale des normes et règlements (CNR) a jugé vingt projets ou publications au cours de sa 21^e

séance, tenue le 26 août 2004. Les publications suivantes ont été autorisées:

- 197: Projets de tunnels - Bases générales
- 197/1: Projets de tunnels - Tunnels ferroviaires
- 197/2: Projets de tunnels - Tunnels routiers
- 198: Travaux souterrains exécution
- 2015: GEO 405 Catalogues des données et des représentations pour les conduites de réseaux souterrains
- 2016: GEO 405 Échange de données
- 2018: Expertise des bâtiments existants relative aux tremblements de terre.

Le délai de recours commence à courir dès parution de la présente annonce. L'autorisation concernant le cahier technique M 2018 est soumise à la condition que les négociations en cours avec un dernier opposant aboutissent.

La norme 257 « Travaux de peinture, teintage du bois et revêtements muraux » ainsi que les conditions générales pour la construction (CGC) y relatives ont été renvoyées à la commission pour les normes du bâtiment, à la demande de celle-ci. La CNR se voit dans l'impossibilité de régler le différend sur les prescriptions de dimensions. Ceci est du ressort de la commission de travail, respectivement de la commission responsable de ce secteur.

Le projet de règlement concernant les prestations et honoraires des architectes-paysagistes (SIA 105) a été examiné et transmis à la Direction à l'attention de l'assemblée des délégués. Celle-ci se prononcera définitivement sur ce point au mois de novembre.

Quatre nouveaux projets ont été initiés: une norme pour l'adjudication des prestations de service, la réalisation d'un outil informatique pour l'utilisation de la nouvelle norme SIA 112/1 « Construction durable - Bâtiment », la

révision de la norme SIA 384/1 « Installations de chauffage central » et la réalisation d'un cahier technique « Economie d'eau ».

L'information concernant les projets est une condition formelle pour que le projet à proprement parler puisse être mis au point et présenté pour adoption. Ce processus permet d'éviter des investissements de préparation dans des domaines qui ne concordent pas avec la politique des normes de la **sia** ou ne répondent pas aux attentes de la CNR. C'est dans ce sens que la CNR a demandé à être informée sur l'idée d'un projet concernant les thèmes protection de la lumière, standards pour l'exploitation de la forêt, Facility Management et les cahiers techniques RPH-CGC, eau chaude, fenêtres et portes-fenêtres. La CNR a favorablement pris connaissance de tous ces projets qui sont maintenant en cours de réalisation.

D'autre part, de rapides informations ont été données concernant le budget 2005, le processus d'adoption des Conditions générales pour des ouvrages souterrains (SIA 118/198), le conseil des normes nouvellement créé ainsi que les activités des diverses commissions sectorielles.

Dr. Markus Gehri,
secrétariat général SIA

MISE EN CONSULTATION DE LA NORME SIA 416/1

La norme SIA 416/1 « Indices de calcul pour les installations du bâtiment - Dimensions des éléments d'ouvrage, grandeurs de référence, indices pour la physique du bâtiment, l'énergie et les installations du bâtiment » vise à harmoniser les dimensions des éléments de construction et les grandeurs de référence pour toutes les normes SIA touchant à la physique du bâtiment et aux installations techniques. Désormais,

une seule série de données suffira pour tous les calculs. La présente norme vient compléter la norme SIA 416 « Surfaces et volumes des bâtiments et aménagements extérieurs » (édition 2003), dont elle reprend les définitions.

La norme SIA 416/1 remplace la recommandation SIA 180/4 « L'indice de dépense d'énergie » (édition 1982). Elle en reprend la notion d'indice de dépense d'énergie, qu'elle élargit aux bâtiments ayant leur propre production d'énergie. Elle introduit par ailleurs une définition simplifiée de la surface de référence énergétique, basée sur la norme SIA 416. Elle ne tient pas compte des différents facteurs de correction (heures à charge partielle, températures, hauteur des locaux) afférents à la surface de référence énergétique. La présente norme définit en outre plusieurs indices supplémentaires qui seront utiles pour les analyses énergétiques.

Jusqu'ici, les calculs de physique du bâtiment et d'installations techniques étaient régis par des normes ne définissant pas les dimensions des éléments de construction de la même manière. Il fallait pour chaque calcul une nouvelle

série de données. La définition de certaines grandeurs de référence variait d'une norme à l'autre, rendant la comparaison difficile d'un calcul à l'autre.

Le projet mis en consultation est disponible sur le site Internet de la **sia** <www.sia.ch> où il peut être téléchargé à partir des rubriques « la pratique > normes > mises en consultation ». Les commentaires et les prises de position doivent être soumis d'ici au 19 novembre 2004 au service des normes (aeberli@sia.ch) sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme.

Roland Aeberli,
secrétariat général SIA

NOUVELLE ÉDITION DU CAHIER TECHNIQUE SIA 2001 « ISOLANTS THERMIQUES »

Le cahier technique SIA 2001 rassemble des données pour les produits isolants du marché suisse. Outre les indications fournies par les fabricants, le document réunit les valeurs nominales de conductibilité thermique λ ,

vérifiées par la **sia** et devant être retenues pour les calculs s'appliquant aux bâtiments selon la norme SIA 380/1 « L'énergie thermique dans le bâtiment » (édition 2001). Au printemps 2005, paraîtra une nouvelle édition du cahier technique SIA 2001, dont les données seront par ailleurs mises à disposition sur Internet. L'admission d'un produit dans la liste est soumise à la présentation d'un dossier conforme aux dispositions de la prénorme SIA 279 « Isolants thermiques » (édition 2004). Les renseignements concernant la procédure à suivre ainsi que le formulaire d'inscription figurent (en allemand) sur le site Internet de la **sia** sous <www.sia.ch/merkblatt2001>.

Les produits pour lesquels le certificat **sia** est valable jusqu'à fin 2005 et au-delà seront automatiquement inclus dans la nouvelle édition. Tous les autres doivent faire l'objet d'une première inscription ou d'une demande de renouvellement. Les fournisseurs concernés sont invités à présenter leurs dossiers à la **sia** jusqu'au 30 novembre 2004.

Roland Aeberli,
secrétariat général SIA



Naturellement.

www.gaz-naturel.ch **gaz naturel**